

VOL. XI

FÉVRIER 1905

No 2

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

— 1905 —

PIERRE-GEORGES ROY

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

RUE WOLFE

LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de février : Oraison funèbre de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, prononcée dans l'église paroissiale de Montréal le 25 juin 1760, par l'abbé Louis Jolivet ; Le pays des Hurons, A.-E. Jones S. J. ; Le "double shuffle", Ignotus ; M. de Tracy après son départ de la Nouvelle-France, Thomas Chapais ; Les rebelles à Québec en 1775 ; Questions, etc., etc.

Gravure : Charles Aubert de la Chesnaye.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Avant la conquête. Episode de la guerre de 1759—
Par Adèle Bibaud—Montréal, The Montreal Printing
and Publishing Co. Limited—1904.

*Pages d'histoire ancienne et contemporaine de ma pa-
roisse natale, Saint-Laurent de l'île d'Orléans,* par l'ab-
bé D. Gosselin. Brochure in-12 ornée de plusieurs
gravures hors texte. Prix : \$0.50. S'adresser à l'au-
teur, à Charlesbourg.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XI

FÉVRIER 1905

No 2

Oraison funèbre de Mgr Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, évêque de Québec, prononcée dans l'église paroissiale de Montréal le 25 juin 1760, par l'abbé Louis Jolivet.

(Suite et fin)

DEUXIÈME POINT

S'il suffisait pour être saint, de tirer son origine de personnes illustres en sainteté, je vous ferais voir, MM., la vertu, comme héréditaire dans la famille de M. de Pontbriand. Un père vertueux mourant comme il a vécu, dans les beaux sentiments de la religion, une pieuse mère dont la mémoire est en bénédiction dans la Bretagne et dont la vie sainte se lit avec édification dans les ferventes communautés, une sainte dame dont l'heureuse fécondité a donné à l'Eglise un grand nombre de vertueux enfants qui ont fait honneur à l'état ecclésiastique et à la profession religieuse. Je vous ferais voir un frère distingué parmi les plus vertueux ecclésiastiques de Paris, connu par ses pieux ouvrages sur la religion et par son zèle à procurer à ses dépeus des instructions chrétiennes aux jeunes savoyards et aux domestiques de cette grande ville ; je vous rappellerais le fameux château de la Garaye changé en un hôpital public dont ses vertueux parents se sont

faits eux-mêmes les fondateurs, les administrateurs, les serviteurs et les domestiques des pauvres que leur charité y retire et y entretient depuis plus de quarante ans et où notre digne prélat lui-même a exercé les premières fonctions de son zèle et consacré les essais de son sacerdoce.

Il suffirait encore, pour être saint, de répondre d'abord avec fidélité à une éducation chrétienne. Vous verriez notre illustre défunt placé dès sa jeunesse dans de saintes maisons, y faire la consolation de ses maîtres par ses vertus et l'édification de ses disciples par les pieuses industries de son zèle, les gagner à Dieu. Conduit de là dans un séminaire distingué par sa ferveur et sa régularité, s'y distinguer lui-même par sa piété autant que par sa science.

Mais je sais, MM., qu'il n'en est pas de la sainteté comme de la noblesse qui coule avec le sang, et que l'on voit souvent une vertu soutenue dans la retraite, s'éclipser au plus grand jour, semblable à ces fleurs qui répandent à l'ombre une odeur douce et agréable, mais qu'un soleil ardent flétrit, dessèche en peu de temps : aussi, MM., ne pretens-je vous produire ici d'autres sujets de l'éloge de notre illustre prélat, que ceux de sa vertu, qui lui sont personnels, et c'est sur le chandelier de l'église où la main de Dieu l'avait placé que je me propose de vous le montrer comme un soleil éclatant qui non seulement a éclairé cette hémisphère par l'éclat de sa science, mais encore qui l'a embrasée par les ardeurs de son zèle et de sa charité : *Quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.*

A peine a-t-on appris en France la vacance du siège de Québec que le cardinal de Fleury, instruit du grand zèle avec lequel M. de Pontbriand travaillait dans le diocèse de St-Malo, jeta les yeux sur lui pour occuper une place si difficile à remplir dignement. Il lui écrit

de la part du Roi que les intentions de sa Majesté sont de le nommer bientôt à quelque évêché de France ; que celui du Canada vacant par la mort de Mgr de Lauberivière lui paraissait plus propre qu'aucun autre au goût qu'il faisait paraître pour les missions ; qu'au reste s'il ne l'était pas à ses inclinations, il pouvait lui marquer ses sentiments avec confiance, sans craindre de rien diminuer de l'estime que la Cour faisait de son mérite, ni perdre des grâces qu'elle lui préparait. L'Évêché du Canada n'a pas beaucoup de quoi flatter l'orgueil de l'homme de mérite et de la protection qu'avait M. de Pontbriand. Il faut pour le Canada un évêque détaché de sa famille et de la Cour, qui aime la pauvreté et méprise les honneurs, dur au travail et fait à la fatigue, qui, outre toutes les qualités que saint Paul exige d'un évêque, eût assez de zèle pour entreprendre de longs et pénibles voyages, assez de force et de courage pour en soutenir la fatigue : un évêque, en un mot digne de la primitive Eglise, qui ne cherche en tout que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes. Tel était M. de Pontbriand, et ce fut encore le motif qui lui dicta la réponse qu'il fit au ministre que tout indigne qu'il se reconnaissait de l'Episcopat, si on lui laissait le choix, parmi les évêchés de France, il donnerait volontiers la préférence à celui de Québec, parcequ'il paraissait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu. Il s'exprime dans les mêmes termes à l'un des messieurs ses frères qui était venu l'accompagner jusqu'à Larochele : " Quand je serais sûr, lui dit-il, en le quittant de trouver des millions en arrivant à Québec rien ne serait capable de me faire embarquer tant est grande la répugnance que j'ai pour la mer ; mais il est question de la gloire de Dieu et du salut des âmes, rien ne me retardera. " Il part en disant ces dernières paroles et toute la conduite qu'il a tenue

pendant son épiscopat nous a été une preuve continuelle qu'elles n'étaient que l'interprète des sentiments de son cœur.

Quel zèle en effet n'a point fait paraître notre illustre prélat dans les différentes fonctions de son ministère ! Persuadé que le premier devoir d'un pasteur est de connaître son troupeau et de pourvoir à ses besoins, il entreprend dès la première année, une visite générale dans son diocèse, dans laquelle il s'appliqua à connaître l'état des paroisses, à instruire et à édifier son peuple avec un zèle vraiment apostolique. Pasteur bien différent de ces faux pasteurs, vraies idoles du temple, qui semblent n'être faits que pour représenter, qui croient honorer beaucoup les vêtements sacrés dont ils sont revêtus quand ils paraissent dans une cérémonie éclatante de religion où on les couronne avec pompe des lauriers que les autres ont cueilli avec bien de la peine. On voyait notre zélé prélat à la tête de ses ouvriers évangéliques travailler lui seul plus qu'aucun autre, laisser les plus robustes, prêcher régulièrement quatre ou cinq fois le jour et toujours avec force et action, administrer les sacrements de confirmation à une multitude de peuples, faire des conférences publiques également instructives et édifiantes, écouter avec bonté tous ceux qui s'adressaient à lui, se porter lui-même pour médiateur entre les ennemis, terminer les différends, pacifier les troubles, corriger les scandales, reformer les abus, en un mot, mettre tout en usage pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes confiées à ses soins, tels étaient les travaux de notre illustre prélat dans les visites de son diocèse qui ont fait sa principale occupation pendant les jours de son épiscopat. Mais c'est surtout, MM., au temps du dernier jubilé qu'ont paru avec plus d'éclat les travaux et le zèle de notre vertueux pontife, soit dans les missions

qu'il fit à Montréal et dans les bourgs voisins, pour distribuer à son peuple avec plus d'abondance les trésors et les faveurs de l'Église, soit dans les retraites qu'il donna aux communautés religieuses en répandant la parole de Dieu avec une sainte profusion, sur ces terres bien préparées, il les rendait fécondes en fruits de grâce et de sainteté.

Que j'aime à me le représenter sur les bords du fleuve St-Laurent, comme un autre saint Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, tout occupé à préparer au Seigneur un peuple parfait, allant de paroisse en paroisse prêcher l'évangile de la paix et annoncer les vérités du salut dans ces contrées éloignées, ramasser jusque dans les cabanes sauvages les brebis dispersées de la maison d'Israël.

Qu'il est beau de le voir animé d'un saint zèle dans le voyage qu'il fit à la Présentation, malgré la répugnance naturelle qu'il avait pour l'eau, qu'augmentaient encore les dangers des rapides qui vous sont assez connus, malgré les difficultés des chemins et tout ce qu'on pût dire pour l'en détourner : marcher au milieu des ronces et des épines, tantôt dans des borbiers, tantôt sur des pointes de rochers, arriver après bien des fatigues et montrer un évêque à ces nations infidèles qui n'en avaient jamais vu ; annoncer les vérités de la religion avec une onction qui touchait jusqu'aux larmes les coeurs des barbares, baptiser de sa main cent trente-deux adultes, donner la bénédiction nuptiale à ceux qui n'avaient d'autres liens de leur mariage que ceux de la nature ; administrer le sacrement de confirmation à tous ceux qui étaient régénérés dans les eaux du baptême, les exhortations à persévérer dans la fidélité qu'il doivent à Dieu et au Roi, enfin passer dans cette mission des jours entiers dans les fonctions d'un véritable apostolat ! Ne sont-ce point là,

MM., autant de preuves éclatantes du grand zèle de notre vertueux prélat capable de tout entreprendre et de tout exécuter, toujours prêt à sacrifier son repos, sa santé, sa vie même pour le salut des âmes qui lui sont confiées.

J'en appelle à votre témoignage, dignes coopérateurs de son zèle qui l'avez suivi dans ses courses apostoliques, combien de fois l'avez vous vu dans de longs et pénibles voyages porter sans murmurer le poids de la chaleur du jour, faire bien des lieues à pied, dans de très mauvais chemins, dans l'eau quelquefois jusqu'aux genoux, arriver tout en sueur et hors d'haleine ; d'autres fois surpris par le mauvais temps, obligé de se retirer dans de pauvres chaumières, tout transi de froid et tout couvert de neige, obligé de coucher sur la dur; se contenter d'un peu de pain et d'eau qu'il trouvait chez les pauvres gens ! Combien de fois l'avez vous engagé à ménager sa santé, à partager davantage, les travaux et les fatigues de son apostolat, sans pouvoir rien diminuer de l'intensité de son zèle. En vain les plus vertueux ecclésiastiques et les plus fervents religieux de Québec, mettent tout en usage pour le détourner de la dernière visite qu'il fit en bas dans les dernières paroisses de son diocèse. En vain les médecins lui représentaient-ils qu'il ne pouvait l'entreprendre sans altérer sa santé. Quelle réponse fait-il à toutes ces représentations et à leurs conseils ? Point d'autres que les belles paroles de l'apôtre saint Paul que l'on peut dire avoir été sa devise : que rien n'était plus capable de l'arrêter dans la carrière qu'il avait à fournir qu'il n'estimait pas sa vie plus que son devoir et que, quand il en devrait mourir il ne pouvait point souhaiter une mort plus sainte ni plus glorieuse : *Nil vereor : nec facio animam meam pretiosiore quam me dummodo consummem cursum meum, et ministerium,*

verbi ; quod accepi a Domino Jesu. Ne sont-ce point encore les mêmes sentiments qu'il a fait paraître dans les différentes occasions qui se sont présentées de signaler son zèle ! Combien de fois, ville infortunée de Québec, l'avez-vous entendu, comme un autre Moïse, dans des temps de calamité, s'offrir au Seigneur en hostie de propitiation pour les péchés de son peuple, demander à Dieu dans la sincérité de son cœur de frapper le pasteur et d'épargner le troupeau. *Dimitte eis hanc noxam, aut si non facis, dele me de libro vitae.*

Avec quelle charité a-t-on vu ce bon pasteur exposer sa vie pour ses brebis, dans le temps de maladies contagieuses qui désolaient la ville de Québec, aller lui-même en personne non seulement à tour de rôle faire le service de l'hôpital, mais encore suppléer aux absents, visiter régulièrement tous les jours ces pauvres malades, passer au milieu des souffles de mort qu'exhalaient de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes aux malades, porter le pain de vie aux mourants, procurer la sépulture aux morts ! Et n'est-ce pas une chose connue de tout le monde, que c'est dans cet exercice héroïque qu'il a contracté cette longue maladie qui lui a fait traîner une vie languissante et enfin conduit au tombeau ? Avec quelle ardeur n'a-t-il pas travaillé au rétablissement de l'Hôpital des Trois-Rivières et de celui de Québec ravagés tous deux par les incendies ? Il se faisait lui-même tout à la fois le promoteur de cet ouvrage, le conducteur et l'architecte, le piqueur et le manoeuvre, contribuant de sa bourse à la plus grande partie de la dépense, fournissant au reste par les aumônes des fidèles qu'il avait soin d'exciter.

Ne sont-ce pas autant de monuments subsistant de

sa charité, qui font beaucoup mieux son éloge que les langues les plus éloquents ne sauraient le faire? *Laudent eum in portis opera ejus.*

Que le temps ne me permet-il de vous remettre devant les yeux toutes les autres vertus dont notre illustre pontife nous a donné pendant sa vie des exemples si édifiants : une humilité qui le portait à se mettre sous les pieds de tout le monde jusqu'à obliger ses inférieurs à lui faire les reproches les plus durs, à lui dire les choses les plus humiliantes, à lui faire remarquer jusqu'au moindre défaut qui aurait pu échapper à sa vigilance? Sa chasteté qu'il a conservée pure, sans tache comme un lys entre les épines, au milieu d'une Babylone corrompue. se rendant exact jusqu'au scrupule à toutes les règles que l'Eglise présente à ses ministres, par lesquelles il a été exempt non seulement de tout reproche mais même du moindre soupçon sur cette matière ! Sa charité envers le prochain qui le rendait affable aux plus petits, toujours prêt à obliger tout le monde. ingénieux à excuser dans autrui des défauts qui offensaient les yeux de tous les autres ! Sa tendresse pour l'Eglise son épouse, à laquelle il a demeuré fidèle jusqu'à la mort sans jamais s'éloigner d'elle malgré les instantes sollicitations de ses proches et de quelques puissants seigneurs de la Cour qui l'engageaient à repasser en France. soit pour les affaires de son diocèse, soit pour le rétablissement de sa santé, soit pour s'épargner la misère des temps fâcheux où il s'est trouvé, aimant mieux, à l'exemple de Moïse, partager avec son peuple les souffrances et les humiliations que le Seigneur lui envoyait, que de goûter sans lui les délices de la vie et les honneurs de la cour ! Son amour pour la pauvreté qu'il a témoigné pendant sa vie par la noble simplicité qui a paru dans son palais, ses meubles, ses habits, son train et tout son extérieur,

à la mort pauvre et dénué de tout, comme il le disait lui-même au dépositaire de ses dernières volontés :

Vous direz aux pauvres que je ne leur laisse rien en mourant parce que je meurs moi-même plus pauvre qu'eux. Il a aimé les pauvres pendant sa vie, il les aime à sa mort en se faisant leur égal ; au-delà du tombeau, témoignant le désir qu'il avait d'être enterré comme pauvre, sans pompe et sans appareil dans ses funérailles. Sa mortification d'autant plus solide qu'elle était intérieure, s'appliquant principalement à retenir ses sens, à mortifier son esprit, à se refuser à ses désirs, à ses inclinations, ingénieux à mortifier son corps pendant qu'il était en santé, dans la chose la plus naturelle et la plus nécessaire à l'homme qui est le sommeil, l'assujétissant pendant la maladie, à l'ordre des médecins, sans vouloir rien accorder à ses désirs ni à son goût ; sa patience au milieu de la longueur et des ennuis d'une maladie de plus de dix-huit mois, où il ne goûtait presque pas les douceurs du sommeil, connaissant tous les dangers de son mal sans s'inquiéter, exposant naturellement sa situation sans en désirer une meilleure, acceptant les remèdes qu'on lui donnait sans en demander d'autres, également content de ce qu'on lui donnait et de ce qu'on lui refusait, soumis en tout à la volonté de Dieu dans les événements les plus fâcheux de la colonie et les plus sensibles à son bon cœur ; dans la maladie comme dans la santé, dans l'adversité comme dans la prospérité. Le Seigneur, disait-il quelquefois, me fait des grandes grâces en mourant : Je meurs sans souffrir des douleurs bien aiguës ; il ménage ma faiblesse, ma sensibilité ; je meurs dans un temps où les affaires de la colonie sont dans un bien mauvais état, il épargne à mon cœur une croix qui lui serait bien rude. " Heureux le pasteur qui ne verra point les maux qui doivent dé-

soler son troupeau, mais plus heureux encore celui qui fait la volonté du Seigneur !

Il meurt ce digne pontife, et dans ce dernier moment la force de son esprit et la grandeur de sa religion se manifestent tout entières ; il meurt non point comme les lâches ont coutume de mourir, dit l'Écriture, mais il meurt en chrétien, en héros de la religion, en évêque et en saint, touché du repentir le plus amère de ses fautes et du scandale qu'il croit avoir donné et dont il demande pardon publiquement ; d'une foi pure et vive, d'une espérance ferme qui ne craint point d'être confondue, d'une charité parfaite et d'une entière conformité à la volonté de Dieu qu'il adore du plus profond de son cœur. Il meurt en héros de la religion, tout couvert des blessures qu'il a reçues dans les combats de la milice chrétienne et tracé des traits même de sa charité, ne respirant que la gloire de Dieu et le salut des âmes confiées à ses soins, désirant si les forces lui permettaient d'aller à la Louisiane, visiter le reste de son troupeau et y répandre l'abondance de ses bénédictions. Il meurt en évêque plein de tendresse pour son église, qu'il recommande à ses prêtres comme autrefois Jésus-Christ recommandait à ses apôtres l'église qu'il venait fonder sur la terre, ramassant ce qui lui reste de force dans un corps mourant pour les exhorter à exercer les fonctions de leur zèle, à persévérer dans la prière et à réparer les fautes qu'il disait avoir commises dans les fonctions de son ministère. Il meurt en saint dans le baiser du Seigneur, plein de vertus et de mérites, suivi de toutes les bonnes œuvres qu'il a pratiquées pendant sa vie et précédé des âmes qu'il a gagnées à Jésus-Christ, lesquelles comme autant de témoignages de sa fidélité et de ses vertus, sollicitent hautement auprès du Souverain Juge la couronne de justice que Dieu dont les paroles ne

passeront jamais à promis à ceux qui auront légitimement combattu pour sa gloire. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiae quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.*

Il est mort, ce grand prélat, digne d'une plus longue vie, si nous avions été nous-mêmes digne de le posséder plus longtemps et si lui-même n'en avait abrégé le cours par les pieux excès de son zèle et de sa charité. Il est mort.

Ici, MM., mon ministère est achevé ; les paroles me manquent pour vous exprimer la grandeur de la perte que nous faisons. Vos larmes, vos soupirs, vos sanglots doivent suppléer au défaut de ma langue et achever son éloge. Pleurez, Eglise de la Nouvelle-France, si longtemps désolée par l'absence de vos premiers pasteurs, consolée pendant quelque temps par la présence de celui-ci, qui avait essuyé les larmes d'une longue viduité ; pleurez et livrez vous à la douleur ; vos larmes ne seront jamais plus justes et mieux placées ; ou si quelque chose est capable de vous consoler dans votre affliction, que ce soit la confiance où vous devez être d'avoir engendré au ciel celui que vous avez perdu sur la terre : *Plange quasi virgo accincta sacco super virum pubertatis suae.*

Pleurez, prêtres, faites retentir de vos cris la voûte de ce temple, ministres des autels, parce que vous avez perdu celui qui faisait votre gloire, votre consolation et votre soutien : *Plangite sacerdotes, ululate ministri altaris*, pleurez, parceque le grand prêtre qui donnait des sacrifices à Juda, étant mort, les offrandes saintes vont diminuer sur nos autels : *quoniam interiit de domo Dei vestri sacrificium et libatio* ; pleurez, infortunée colonie, parceque, le pasteur frappé, vous avez lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être, comme des brebis errantes, sans pas-

teur et sans guide exposées à la fureur des loups : *depopulata est regio* ; pleurez, terre féconde en fruits de grâce et de salut, cultivée de ses mains et arrosée de ses sueurs, *luxit humus* ; pleurez dans la crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé par les incursions des méchants ou étouffé par les mauvaises herbes que l'homme ennemi y fera croître en abondance : *luxit humus quoniam devastatum est triticum* ; pleurez, vierges sages consacrées à Dieu, la perte de la vigne qui donnait à nos âmes ce vin délicieux qui entretenait la ferveur parmi vous et y faisait germer la grâce et la pureté virginale : *Confusum est vinum*. Pleurez jeunes lévites, la mort de l'olivier qui devait faire couler sur vos têtes l'onction sainte propre à les consacrer et à vous faire répandre parmi les fidèles la bonne odeur de Jésus-Christ : *Elanguit oleum* ; pleurons tous, MM., une perte qui nous est commune à tous. Nous perdons dans Mgr de Pontbriand, un vrai citoyen et un ami sincère et fidèle, un pasteur affectionné à son troupeau, un père tendre et compatissant aux besoins de son peuple ; pleurons, mais que notre douleur ne soit point stérile et infructueuse. Souvenons-nous, devant le Seigneur de celui qui a si souvent porté au pied de son trône, nos prières et nos vœux. Si les restes de la fragilité humaine ou quelque négligence commise dans un ministère aussi pénible que le sien le rendaient encore redevable à la justice divine, abrégeons le cours de sa pénitence par nos prières et nos bonnes oeuvres ; remontez à l'autel, ministres sacrés, faites violence à votre douleur, prêtres vénérables, dépositaires de ses dernières volontés, comme vous l'aviez été de sa confiance et de son autorité pendant sa vie : arrosez ses cendres précieuses du sang de l'Agneau sans tache, afin que, sorti glorieux des ténèbres et des ombres de la mort, il entre dans la terre des vivants et le séjour de la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

LE PAYS DES HURONS

Les amateurs de l'histoire des temps héroïques de la colonie doivent s'intéresser à tout effort tenté pour jeter de la lumière sur la topographie de l'ancien pays des Hurons ; aujourd'hui surtout que l'on s'occupe activement de la béatification de quelques-uns de nos anciens missionnaires. C'est pourquoi nous devons savoir gré à M. Benjamin Sulte d'avoir dressé le tableau des distances entre les anciennes missions huronnes. (*Bulletin*, vol. X, p. 341).

Mais s'il est utile de dresser un tableau des distances respectives des lieux où les missionnaires travaillaient en vue de "faciliter la lecture des *Relations*," il est surtout important d'être aussi précis que possible dans les indications qui doivent servir à cette fin ; autrement, on s'expose à égärer les esprits, et à accroître la confusion qui existe déjà à cause du petit nombre de données et souvent aussi de l'ambiguïté de la phrase incidente où on les trouve enchevêtrées. Car il ne faut pas oublier que les missionnaires n'écrivaient pas dans le but de faciliter la reconstruction de la topographie de l'Huronie par des cartes deux siècles et demi postérieurs à l'occupation de la contrée. Ils se doutaient peu, en effet, que ces terres, parsemées alors de bourgs et de villages, devaient rester pays désert jusqu'à nos jours.

C'est donc dans le but annoncé par M. Sulte, et non pas par esprit de critique, que je me permets de rectifier quelques erreurs qui, vu la difficulté du sujet, ont pu se glisser dans les renseignements donnés si obligeamment par M. Sulte. Je prierais en même temps ceux qui sont plus au fait de me remettre sur la voie si je venais moi même à m'égarer.

Dans mes remarques, je suivrai exactement l'ordre adopté dans les notes sur "Le pays des Hurons" pour les distances respectives des différents villages, et je renverrai en même temps aux sources où j'ai puisé mes renseignements.

DISTANCE D'IHONATIRIA OU SAINT-JOSEPH I.

A *Saint-Michel* ou *Scanonaenrat*. Je n'ai trouvé aucune indication dans les *Relations* ou autres écrits du temps, sur la distance directe entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I. et le bourg de Saint-Michel, autrement Scanonaenrat ; mais la distance d'Ihonatiria à Teanaostaiaé, Saint-Joseph II., est donnée comme de sept à huit lieues, et celle de ce dernier bourg à Saint-Michel, tirant sur le côté d'Ihonatiria, est marquée comme étant d'une lieue un quart.

Le P. de Brébeuf écrit d'Ihonatiria le 27 mai 1635 (*Relation* de 1635, p. 41, Edit. Québec, 1858) : "Le dix-neufiesme Janvier, ie partis pour aller en la maison de Louys de Sainte Foy, distante de nostre village de sept ou huit lieuës (même *Relation* p. 39, 1ère col.). Ce Louis était de Teanaostaiaé, ou Saint-Joseph II. D'après la *Relation* de 1637 (pp. 106, 107) il est certain que son père y demeurait. Mais une lettre écrite en 1638 par le P. Charles Garnier à son père en France contient ce passage : " Nous sommes sur le point de transporter la résidence de Saint-Joseph (I.) du petit village où elle est, nommé Ihonatiria, au plus gros bourg de ce pays, nommé Teanaustayaé. C'est d'où était natif Louis de Ste Foy, que vous avez pu voir en France il y a neuf ou dix ans. "

D'un autre côté Saint-Michel était à une lieue ou une lieue un quart de Teanaostaiaé : " Le bourg sur lequel d'abord on ietta les yeux fut celui de Scanona-

entat . . . parcequ'il n'est esloignée que de cinq quarts de lieues de la Résidence de Saint-Joseph (II.) (voir *Rel.* 1637, p. 72, 1 col.). Le P. DuPeron pensa cependant que la distance entre Saint-Michel et Teanaostaiaé (St-Joseph II.) était moindre que celle donnée dans cette *Relation* du P. Jérôme Lalemant : " Nos Pères (partis d'Ossossané) étant arrivés à 4 heures du soir au lieu de la mission nommé St-Michel . . . se mirent en chemin pour prendre quelque avis de nos Pères de St-Joseph, éloignés de là d'une lieue. " (Lettre datée de la Conception, 27 avril 1639, voir Carayon, *Pre-mière mission*, etc, Paris, 1864, p. 180.)

Mettons que la distance entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I., et Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II. ne fut que de sept lieues (la distance la plus courte donnée par les *Relations*, tandis que M. Sulte met neuf lieues) et que celle entre Saint-Michel et Saint-Joseph II. fut d'une lieue et un quart, il est géométriquement impossible que la distance entre Ihonatiria ou Saint-Joseph I. et Saint-Michel ne soit aussi que d'une lieue et un quart soit que Saint-Michel se trouvât sur la même ligne joignant Ihonatiria à Saint-Joseph II., soit qu'il fût placé en dehors de cette droite. Avec les chiffres que je viens de rapporter la simple soustraction nous donne cinq lieues trois quarts.

M. Benjamin Sulte a probablement, par inadvertance, supposé que " la Résidence de Saint-Joseph, " mentionnée dans la *Relation* de 1639, p. 72, 1 col., se rapportait à Ihonatiria ou Saint-Joseph I., tandis qu'il s'agit là de Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II. La résidence des Pères, sous le nom de Saint-Joseph (I.) était encore à Ihonatiria le 9 juin 1638 (*Rel.* 1638, p. 59, 1 et 2 cols.). Mais le changement à Teanaostaiaé, ou Saint-Joseph II. s'était effectué avant le 7 juin 1639 (vr. date, *Rel.* 1639, p. 49, 2 col.).

A OUENRIO. La distance donnée par M. Sulte est correcte comme nous pouvons le voir dans la *Relation* de 1637, p. 137, 1 col.

A ARONTAËN. M. Sulte est encore d'accord avec les *Relations* en mettant deux lieues entre ces deux villages (voir *Rel.* 1636, p. 133, 1 col. et *Rel.* 1637, p. 110, 1 col.) Dans cette dernière relation il est dit environ deux lieues.

A ANONATEA. Une lieue, c'est la distance indiquée dans la *Relation* de 1637, p. 141, 1 col.

A SAINTE-MARIE I. Si cette distance de trois lieues est donnée dans les *Relations* ou autres écrits du temps elle m'a échappée. Le village d'Ihonatiria ou Saint-Joseph I., comme nous l'avons vu, fut complètement abandonné avant le 7 juin 1639 (*Rel.* 1639, p. 49, 2 col.) Sainte-Marie I. ne fut établie qu'au milieu de l'automne de 1639 quand la résidence d'Ossossané y fut transportée. Celle de Teanaostaiaé y fut également transférée, mais seulement au printemps de 1640 (*Rel.* 1640, p. 63, 2 col.). Ces deux habitations n'existaient pas, par conséquent, simultanément. Du site d'Ihonatiria ou Saint-Joseph I., près de Todd's Point, aux ruines de Sainte-Marie, qui se voient encore, il y a en droite ligne à peu près trois lieues et deux tiers.

A OSSOSSANÉ. M. Sulte nous dit que Ossossané était éloigné d'Ihonatiria de "cinq lieues un quart ;" les *Relations* mettent à quatre lieues. Ceux qui prennent part à la fête des morts "vont à petites journées ; notre Village (Ihonatiria) fut trois iours à faire quatre lieues, et à aller à Ossossané, que nous appelons Laroche, où se devoient faire les cérémonies" (*Rel.* 1636, p. 134, 1 col.). Et ailleurs : "Le 9 le Père Supérieur retourna (d'Ihonatiria, vr. *Rel.* 1637, p. 137, 1 col. et p. 138, 1 col.) à Ossossané avec le Père Pierre Chastellain et Simon Baron. Je ne mande rien icy à

nostre Reverence de la difficulté des chemins. ie diray seulement qu'il n'estoit question que de quatre lieues, et cependant la iournée ne se trouvoit gueres trop longue pour en venir à bout" (*Rel.* 1637, p. 139, 2 col.). De fait un des sites d'Ossossané, près de la Pointe Varwood se trouve précisément à quatre lieues de la Pointe Todd, emplacement d'Ihonatiria.

A SAINT-JOSEPH II. i. e. TEANAOSTAIAÉ. M. Sulte le met à neuf lieues de Ihonatiria. Nous avons vu plus haut que le P. de Brébeuf lui en donnait sept ou huit. La vraie distance de Todd's Point, site de Ihonatiria à la terre de M. Flanagan (moitié ouest du lot 7, concession IV, canton de Medonté), plus vraisemblablement que toute autre le site de Saint Joseph II, ou Teanaostaiaté, où le Père Daniel fut massacré, est, en ligne droite, de sept lieues et sept huitièmes.

DISTANCES DE SAINTE-MARIE I.

A SAINT-JEAN. L'estime de M. Sulte est aussi correcte que possible, c.-à-d. deux lieues un quart : ". . . . le Père Pijar (qui était alors à Saint-Jean) s'en estant retourné le mesme iour à Saint-Joseph (III.), éloigné de deux bonnes lieues" (*Rel.* 1640, p. 72, 2 col.). Il est à remarquer que le "Saint-Joseph" mentionné ici n'est autre que la résidence de Sainte-Marie I., dont la chapelle bâtie plus tard, fut dédiée à saint Joseph (voir p. 63, 2 col. et p. 64, 1 col., même *Relation*). Le bref original de Urbain VIII, en date du 4 février 1644, préservé aux archives du collège Ste-Marie, Montréal, accorde certaines indulgences à ceux qui visitent l'église de Saint-Joseph à Sainte-Marie dans le pays des Hurons.

A SAINT-LOUIS. Une lieue dit M. Sulte. L'expression des *Relations* est "ce bourg de St-Louys n'estant

pas esloigné de nous plus d'une lieue" (*Rel.* 1649, p. 11, 1 col.). Le P. Bressani écrit : " Le nuage de fumée que nous apercevions de notre résidence (Ste-Marie), situé seulement à deux milles de là (St-Louis), nous avertit d'abord de ce désastre..." Traduction du Père Martin p. 254). Toutefois, les deux milles italiens équivalent à 3704 mètres.

A SAINT IGNACE II. C'est cinq milles que M. Sulte met entre Sainte-Marie et ce bourg qui fut témoin de la mort des pères de Brébeuf et Lalemant. Nous venons de voir que de Sainte-Marie à Saint-Louis il n'y avait pas plus d'une lieue : les *Relations* en font foi : " Ils reconnurent de nuit l'état de la première place sur laquelle ils avoient dessein etc. " et plus bas, même colonne, " ce premier bourg estoit celui que nous nommions de Saint-Ignace, lequel, etc. " (*Rel.* 1649, p. 10, 1 col.). Et immédiatement avant cette dernière phrase il est dit : " Trois hommes portèrent l'alarme et l'épouvante à un autre bourg (Saint-Louis) plus prochain, éloigné environ d'une lieue. " Le même fait est raconté plus clairement et avec plus de précision par le P. Bressani : " Le 16 mars, avant d'avoir été aperçus ils (les Iroquois) se montrèrent aux portes du premier village des Hurons, nommé St-Ignace. Son site et les fortifications, que nous y avions fait faire, le rendaient imprenable, du moins pour les Sauvages: mais comme, etc. . . Trois personnes, à moitié nues, parvinrent seules à s'échapper, et allèrent donner avis au village voisin, celui de St-Louis, à 3 milles seulement de distance (i. e. 3 milles italiens 5556 mètres. Traduction du P. Martin, pp. 252, 253).

Si donc ces trois bourgs, St-Ignace, St-Louis et Ste-Marie se trouvaient sur la même droite nous aurions la distance de Ste-Marie à Saint-Ignace II, mais seulement d'une manière approximative car la première

quantité ne dépasserait pas une lieue et la seconde serait d'environ une lieue, et la somme à peu près deux lieues. Il y a bien la lettre du P. Charles Garnier du 25 avril 1649, à son frère Henri, mais son appréciation de la distance entre St-Ignace et St-Louis n'est pas plus précise ; il dit " une lieue de là ou environ. "

Pour avoir la distance directe de Sainte-Marie à Saint-Ignace II., il faut donc la chercher ailleurs. Dans la lettre circulaire écrite à la mort du Frère François Malherbe il est rapporté qu'il eut la dévotion et la charité de transporter sur son dos les corps grillés et rotis des deux martyrs (les F.P. de Brébeuf et Lalemant) l'espace de deux lieues. (1) En effet, ces corps furent ainsi transportés de St-Ignace II. à Sainte-Marie I. par deux *donnés*, François Malherbe et Christophe Regnaut, qui devinrent plus tard frères coadjuteurs dans la compagnie de Jésus.

A SAINT-JOSEPH II. M. Sulte met quatre lieues un quart entre ces deux places. Les *Relations* en mettent davantage. Un vieillard de Saint-Joseph II. (*Rel.* 1646, p. 79, 1 col.) alla de ce bourg à Sainte-Marie I., " un chemin de cinq ou six lieues " (Id. *ibid.* plus bas). Et ailleurs... " les Chrétiens qui sont morts tant au bourg de la Conception qu'au bourg de Saint-Joseph (II.) à cinq lieues de nostre Maison, ont désiré estre enterrez chez nous. " (*Rel.* 1644, p. 76, 2 col.). Le chapitre où se trouve les paroles citées, a pour titre " De la Maison et Mission de Sainte Marie " (Id. p. 74).

Malgré ces données, je suis d'avis que M. Sulte est

(1) Voir la *Semaine Religieuse de Québec*, 9 juin 1889, p. 322, et *Canadian Archives Report*, Douglass Brymner, 1884, p. XV. Le Frère Regnaut, dans sa lettre de 1678 écrit : ".....nous allasmes sur la place, chercher le reste de leurs corps, au lieu ou ils auoient este fait mourir"... Même Rapport de 1884, p. LXIV.

plus près de la vérité, s'il s'agit de la ligne droite qui unit les deux points. Du site de Sainte-Marie I., il ne peut y avoir de doute ; les ruines sont là pour attester qu'il fut situé sur le lot 16, concession III, canton de Tay. Quant au site de Teanaostaiâé ou Saint-Joseph II, tout me porte à croire que c'est sur la terre de M. Flanagan qu'il faut le chercher, c'est-à-dire dans le canton de Medonté, lot 7, concession IV. L'élévation du terrain, sa position non loin des sources de la rivière Coldwater, telle que marquée sur la carte de Ducreux, et la nature des trouvailles (1) qu'on y a faites sur une assez vaste étendue de surface semblent confirmer la chose. Quelles furent les sinuosités du vieux sentier des Sauvages, et combien elles ajoutèrent à la longueur du chemin, il est difficile de le dire ; mais la distance en ligne droite entre les deux sites serait à peu près de quatre lieues un quart.

A OSSOSSANÉ. Les six lieues de M. Sulte excède d'une moitié la distance. Il y a environ trois lieues des ruines de Sainte-Marie I. à la pointe Varwood près de laquelle se trouvaient à différentes époques les trois sites d'Ossossané mentionnés dans les *Relations*. Joseph Chihouatenhoua était de ce bourg (*Rel.* 1638, p. 46, 48 50. Voir titre du chapitre V ; *Rel.* 1641, p. 63, 1 col ; aussi la lettre du P. Charles Garnier du 20 juin 1641). "... Il estoit venu en nostre maison (Sainte-Marie : *Rel.* 1640, p. 70, 1 col.), éloignée maintenant de la sienne d'environ trois lieues " (*Rel.* 1640, p. 103, 1 col).

(1) Entr'autres choses trouvées sur le terrain il y a une pièce angulaire de la base carrée d'un chandelier ou d'un crucifix comme on en voit sur nos autels. L'état de cet objet en laiton à moitié fondu montre qu'il a été soumis à un feu très intense.

A SAINTE-ANNE. M. Sulte dit " près d'une lieue. " Les *Relations* lui donnent raison. Ce village fut le premier affligé par la maladie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col.). Le premier huron atteint fut porté à son bourg " éloigné de nous d'environ une lieue. . . . puis le mal se répandit. . . de bourg en bourg " (Id. p. 54, 2 col.).

A SAINT-DENIS. M. Sulte dit " un peu plus de cinq milles. " Avec Sainte-Anne, Saint-Louis et Saint-Jean il formait un groupe, qui, comme missions, dépendaient de Sainte-Marie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col.), et le prenant conjointement avec ces deux derniers, la *Relation* dit " un peu plus éloignez " que ne l'était Sainte-Anne mentionnée dans la première colonne (Id. p. 70, 2 col.) qui était à environ une lieue de distance tandis que Saint-Jean était éloigné de deux bonnes lieues. Des ruines de Sainte-Marie à la moitié ouest du troisième lot, concession V du canton Tay, où on a trouvé des indices certains d'un village huron, qu'on a tout lieu de croire être celui de Saint-Denis, il y a une lieue deux tiers. La distance donnée par M. Sulte est par conséquent correcte.

A SAINT-MICHEL. M. Sulte est encore ici d'accord avec les *Relations* qui donnent pour distance trois lieues. Un huron chrétien, Michel Exouaendaen de nom, demeurait au bourg Saint-Michel (*Rel.* 1646, p. 77, 2 col.). Pour être guéri de ses infirmités, il fait un pèlerinage à Sainte-Marie pour vénérer l'image de la Sainte-Vierge (Id. p. 78, 1 col.). " Il sort de son bourg, et se traîne le mieux qu'il peut, tantost à quatre pattes, tantost sur des potences. . . . Enfin il arrive chez nous, ayant employé plus de quinze heures à faire trois lieues de chemin " (Id. p. 78, 2 col.).

DISTANCES D'OSSOSSANÉ OU LA CONCEPTION

A SAINT-JOSEPH II, OU TEANAOSTAIAÉ. La distance de la pointe Varwood, près de laquelle était situé

Ossossané, à la ferme de M. Flanagan, site supposé de Teanaostaiaé ou Saint-Joseph II. est d'un peu plus de cinq lieues. M. Sulte met cinq, et le P. François Du-Peron cinq ou six. Ce dernier dans une lettre à son frère, daté de La Conception, 27 avril 1639, écrit : " Nous sommes icy des Nôtres dix, en deux Résidences. l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph : elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues " (Carayon, *Première mission*, etc., p. 172). Il ressort du titre du chap. V, p. 66 de la *Relation* de 1639 ainsi conçu " De la Résidence de St-Joseph au bourg de Teanaustayé, etc " que la résidence de Saint-Joseph, ici mentionnée n'était autre cette année là que celle de Teanaostaiaé.

A SAINT-JOSEPH I. ou IHONATIRIA. La distance donnée par M. Sulte est de cinq lieues un quart. Je l'ai déjà discutée à l'article d'Ihonatiria. Nous avons vu qu'elle excédait d'une lieue un quart la distance donnée dans les *Relations*, et de la même longueur la distance réelle entre la pointe Todd et la pointe Varwood.

A ANGOUTENC. Le site de ce bourg est en partie sur la terre d'Alexandre Santimo (corruption de St-Amand), et en partie sur celle d'André Parent, quarts nord-ouest et nord-est du onzième lot, concession X du canton Tiny. Les vestiges qui indiquent l'emplacement de ce village sont situés sur le bord d'un courant autrefois assez impétueux, mais maintenant presque à sec en été, et à une distance d'un peu plus de trois quarts de lieue à l'est du site d'Ossossané. " La mortalité estoit partout " dit la *Relation* de 1638, " mais surtout au bourg d'Angoutenc, qui n'estoit qu'à trois quarts de lieue de nous, " c'est-à-dire d'Ossossané (voir pp. 43 et 59, et aussi *Rel.* 1637, p. 178, 2 col.). C'est cette même distance que M. Sulte met entre les deux bourgs.

DISTANCE DE SAINT-LOUIS

A SAINT-IGNACE. Une lieue. J'en ai déjà parlé plus haut.

DISTANCE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

A SAINT-IGNACE II. M. Sulte dit environ six lieues, et il se peut qu'il soit parfaitement exact dans son appréciation de cette distance ; mais, si je ne me trompe, ni les *Relations*, ni les autres écrits du temps n'en disent mot. Il est vrai que dans la *Relation* de 1644 (plus correctement 1643), page 99, nous lisons au commencement du chapitre VII, intitulé " De la Mission de Sainct Jean Baptiste aux Arendaronnons " ce qui suit : " Le Père Antoine Daniel a continué dans le soin de cette Mission, qui cette année a eu dans son ressort les bourgs de S. Jean Baptiste et de S. Joachim, et vn troisieme esloigné d'environ six lieuës, qui porte le nom de S. Ignace. " Mais ici il s'agit certainement pas de Saint-Ignace II., mais de Taenhatentaron ou Saint-Ignace I. La raison en est claire, Saint-Ignace II ne fut commencé comme village qu'en 1648 : " Cette perte fut suivie d'une plus grande fort peu de iours apres....ce qui depuis a obligé ceux de ce bourg de Saint-Ignace (I.) à s'approcher de nous et se mettre plus à l'abry qu'ils n'estoient des incursions de l'ennemy " (*Rel.* 1648, p. 50, 2 col). Ce changement de site eut lieu avant le 16 avril (voir date de la *Relation*, p. 45, 1 col).

La difficulté dans le cas présent c'est que l'on ne s'accorde pas sur le site de Saint-Jean-Baptiste. Parkman l'a placé à cinq milles à l'ouest de Washago, tandis que le Père Martin croyait qu'il devait se trouver tout près de la ville d'Orillia un peu au sud vers Shingle Bay. Tout en m'inclinant devant des autorités si

respectables, j'ose croire que ce bourg était situé dans le voisinage immédiat de la petite ville de Hawkstone, moitié chemin entre Barrie et Orillia. D'un autre côté on ne s'accorde pas davantage sur la position de Saint-Ignace I. ou Taenhatentaron. Mais si les "trois lieues ou environ" de la *Relation* de 1642, p. 81, 2 col. se rapporte à Saint-Ignace elle doit se trouver près de "The Old Fox Farm," lot 20, concession X, canton de Médonté. Car cette terre est à deux lieues de Saint-Joseph II. autrement Teanaostaiâé (*Rel.* 1639, p. 74, 2 col., vr. aussi titre du chapitre) et cinq lieues et demie du bord du lac Simcoe en face de Hawkstone où on a trouvé des restes considérables d'un village huron, qui formait, je suis porté à le croire, le port de Saint-Jean-Baptiste, lui-même situé sur les hauteurs en arrière du village. Les *Relations* cependant exigent six lieues, comme nous avons vu, entre Saint Jean-Baptiste et Saint-Ignace I.

DISTANCE DE SAINTE-ANNE

A OUENRIO. M. Sulte dit une "demie lieue." Quoique la distance ne soit donnée nulle part dans les *Relations* ou autres écrits, autant que j'ai pu le constater, j'ose dire que là chose n'est guère possible. Ouenrio était à une lieue d'Ihonatiria (*Rel.* 1637, p. 137, 1 col.). Sainte-Anne, que l'on a continué de confondre avec Kaontia, était à une lieue environ de Sainte-Marie (*Rel.* 1640, p. 70, 1 col. et p. 54, 2 col.), et dans une direction presque opposée. Trois lieues deux tiers seraient le minimum de la distance à mon avis.

DISTANCE D'ARONTAEN

A TONDACHRA. M. Sulte en donnant une lieue est en parfait accord avec la *Relation* de 1637: "Et puis il fallut partir pour aller à Tondachra, qui est à une lieue d'Arontaen" (p. 112, 1 col.).

A.-E. JONES S. J.



CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE
(Voir *Bulletin*, I, p. 171 ; III, p. 6 ; IV, pp 38, 105.)

REPONSES

Le “double shuffle.” (X, VIII, 1030.)— Si je demandais à mes lecteurs quel souvenir l'expression “double shuffle” éveille en eux, la plupart me répondraient sans doute qu'elle n'en éveille aucun. Et pourtant, ces mots ont eu une immense signification et ont fait grand tapage dans notre monde politique, il y a quelque quarante ans. Voici à quel incident ils se rattachent.

En 1858, le gouvernement Macdonald-Cartier donnait sa démission, à la suite d'une vote de la Chambre qui blâmait le choix d'Ottawa comme capitale. Le gouverneur-général, sir Edmund Head, après avoir appelé d'abord M. Galt, confia à M. George Brown la tâche de former l'administration nouvelle. M. Brown se mit à l'œuvre et réussit. Son cabinet se composait comme suit : Haut-Canada—George Brown, inspecteur-général, John A. Macdonald, procureur-général ; James Morris, président du Conseil Législatif ; M. H. Foley, maître-général des postes ; Oliver Mowat, secrétaire provincial ; S. Connor, solliciteur-général ; Bas-Canada—A. A. Dorion, commissaire des terres ; L. F. Drummond, procureur-général ; L. H. Holton, commissaire des travaux publics ; François Lemieux, receveur-général ; I. C. Thibaudeau, président du Conseil exécutif ; Charles Laberge, solliciteur-général.

Le chef du nouveau cabinet, M. Brown, était l'incarnation du fanatisme anti-catholique et anti-français. Il agitait depuis des années le Haut-Canada au cri de “No popery, no french domination”. Son nom était en abomination dans le Bas-Canada. Son ministère ne pouvait donc être accueilli avec faveur par les re-

présentants de cette province. Aussi, à peine le personnel de l'administration fut-il annoncé en chambre qu'un vote de non-confiance fut adopté ; M. Bureau ayant soumis une motion demandant l'émission d'un bref d'élection pour la cité de Montréal, que M. Dorion avait jusque-là représenté, M. Langevin proposa d'ajouter cet amendement : " Que tout en ordonnant l'émission du dit " writ ", cette Chambre reconnaît qu'il est de son devoir de déclarer que l'administration qui a été formée ne possède pas la confiance de cette Chambre, ni celle du pays ".

Le procédé était inusité et énergique. Voter non confiance dans un gouvernement dont les membres ne pouvaient encore siéger en chambre, parce que la loi leur imposait une réélection, c'était un fait sans précédent. Mais la présence de M. Brown à la tête du gouvernement était une provocation trop forte. Et l'amendement fut adopté par soixante et onze voix contre trente et une. Tous les députés du Bas-Canada présents, moins quatre, votèrent pour la motion Langevin. En face d'une marque d'hostilité si évidente de la part de l'Assemblée Législative, M. Brown demanda au gouverneur une dissolution et des élections générales. Mais sir Edmund Head refusa en motivant fortement sa décision. Il ne restait plus au nouveau cabinet qu'à démissionner. Et c'est ce qu'il fit après avoir vécu quarante-huit heures seulement.

Ce fut M. Cartier qui fut chargé de former le nouveau ministère. Nous disons " nouveau " pour la forme, car les anciens membres du gouvernement Macdonald-Cartier, à l'exception de deux, firent partie du gouvernement Cartier-Macdonald.

C'étaient MM. Cartier, N. F. Belleau, Sicotte, Alleyn, pour le Bas-Canada ; J. A. Macdonald, Vankoughnet,

S. Smith, John Ross, pour le Haut-Canada. MM. Cayley et Loranger, membres de l'ancienne administration, s'effacèrent pour laisser entrer dans le cabinet MM. Galt et Sherwood.

Nous arrivons maintenant à l'incident mentionné par nous au début de cet article. L'acte relatif à l'indépendance du parlement adopté en 1857 contenait la clause suivante : " Lorsqu'une personne occupant la charge de receveur-général, d'inspecteur-général, de secrétaire de la province, de commissaire des terres, d'orateur du Conseil Législatif, de président du Conseil Exécutif, de ministre de l'Agriculture ou de maître-général des postes, et étant en même temps un membre de l'Assemblée Législative ou un membre élu du Conseil Législatif, résignera sa fonction, et, dans le délai d'un mois après sa résignation, acceptera " une autre " des dites charges, elle ne rendra pas par là vacant son siège à la Chambre ou au Conseil. "

D'après la lettre de cette clause, si les ministres démissionnaires reprenaient " le même " portefeuille, on pouvait prétendre qu'ils devaient se faire réélire. La question était douteuse, et des autorités considérables soutenaient que, même dans ce cas, ils n'étaient pas soumis à la réélection. Mais on résolut de se conformer au texte même de la loi, pour éviter les ennuis et les frais d'une élection nouvelle. Et les anciens ministres prirent d'abord des portefeuilles différents de ceux qu'ils avaient auparavant. Ainsi, M. Cartier se fit assermenter en premier lieu comme inspecteur-général, M. Macdonald comme maître-général des Postes, etc. Puis le jour même ou le lendemain, ils donnèrent leur démission et reprirent leurs anciens portefeuilles. MM. Cartier et Macdonald redevinrent procureurs-généraux pour le Bas et le Haut-Canada, et ainsi de suite. De cette manière leurs sièges ne pouvaient

être déclarés vacants. C'est cette manoeuvre que l'on appela le " double shuffle. " On mêla deux fois coup sur coup le jeu de carte ministériel. Les anciens ministres, devenus nouveaux ministres, conservèrent donc leur mandat, tandis que, spectacle piquant, M. Brown et ses collègues, pour avoir été pendant 48 heures des fantômes de ministres, se voyaient obligés de retourner devant leurs électeurs.

En ce moment de conflit et de passion politique, le procédé des ministres fut dénoncé avec fureur. Le " Globe " les accusa de parjure. Toute l'opposition, toute la presse libérale les couvrit d'invectives. Le " National ", de Québec, rédigé par MM. Fournier, Huot et Plamondon, s'écriait : " M. Cartier, le Canadien-français par excellence, n'a pas eu honte le moins du monde, à venir annoncer en pleine chambre d'assemblée qu'un ministère avait été formé, que les différents membres qui le composaient, après avoir accepté des portefeuilles, avaient résigné leur situation pour accepter la plupart les mêmes portefeuilles qu'en premier lieu. Et dans quel but ? Dans le seul et unique but d'éviter l'obligation de comparaître de nouveau devant leurs constituants, où ils auraient, nous ne craignons pas de le dire, échoué tour à tour. Quel défi porté au peuple ! et quel souverain mépris de la loi ! Acte ignoble, inouï et qui ne pouvait être tenté que par un renégat politique de la trempe de Cartier. " Comme on le voit la virulence dans nos discussions politiques ne date pas d'hier.

Un vote de non-confiance fut proposé en chambre à ce sujet. La motion proposée par M. McGee déclarait que les ministres avaient frauduleusement éludé l'acte de l'indépendance du parlement, et commis une violation grossière des droits populaires, et qu'ils avaient perdu tout titre à la confiance de la chambre et

du pays. ” Cette motion fut repoussée par 52 voix contre 28.

Les adversaires du gouvernement n'en restèrent pas là. Ils traduisirent devant les tribunaux, les honorables MM. Macdonald, Smith et Vankoughnet, pour avoir siégé et voté illégalement. Mais la Cour du Banc de la Reine décida à l'unanimité que les ministres n'avaient pas violé la loi.

Cette affaire du “ double shuffle ” défraya pendant des mois la polémique des journaux et les philippiques des tribuns. Il est certain que les ministres conservateurs avaient fait servir la loi pour un cas qui n'avait pas été prévu par les législateurs. Mais est-ce un grand crime ? Bien peu de gens le soutiendraient aujourd'hui.

IGNOTUS

M. de Tracy après son départ de la Nouvelle-France. (X, VI, 1015.)—M. de Tracy, de retour en France, continua de s'intéresser à la colonie, et remit au ministre des mémoires sur le Canada. Peu de temps après, le roi le nomma commandant de la place Dunkerque, puis, subséquemment gouverneur du Château-Trompette. Le 30 mars 1669, Colbert écrivant à M. de Mondevergue, gouverneur de l'île Dauphine, parlait en ces termes de notre ancien lieutenant-général : “ Si les services que je m'efforce de rendre à Sa Majesté vous peuvent laisser quelque doute de la sûreté de la récompense à votre égard, l'exemple de M. de Tracy vous en doit entièrement persuader. Il est demeuré quatre ans dans les îles d'Amérique et dans le Canada, où il a parfaitement bien servi, rétabli activement ces pays-là et leur a donné une nouvelle vie. A son retour, Sa Majesté lui a donné le commandement de la place Dunkerque et ensuite le gouvernement du Châ-

teau-Trompette. . . . La récompense que vous recevez, et celle que M. de Tracy a déjà reçu, porteront à l'avenir quantité de personnes de mérite et de qualité à prendre ces emplois ” (*Lettres, Instructions, et Mémoires de Colbert*, Paris, 1855, vol. 3, IIème partie, p. 434.) Le Château-Trompette était le château-fort de Bordeaux. C'est là que M. de Tracy mourut le 28 avril 1670. (Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, p. 194).

Les rebelles a Québec en 1775. (X, IX, 1033.) —

Nous lisons dans la *Notice biographique de Mgr Briand* par Mgr Henri Têtu (*Les évêques de Québec*, p. 345) :

“ Le 31 décembre 1776, l'évêque (Mgr Briand) fit encore un mandement pour ordonner le chant du *Te Deum* en actions de grâces pour la délivrance de Québec et de toute la colonie. La cérémonie à la cathédrale fut des plus solennelles. Après la messe célébrée pontificalement, le prélat entonna l'hymne de la reconnaissance, le canon tonna sur les remparts et la milice catholique présente sous les armes fit de nombreuses décharges de mousqueterie à la porte de l'église. “ Douze prisonniers canadiens qui avaient pris les armes contre le roi, eurent leur grâce, après avoir fait amende honorable, la veille, dans la prison, et avoir été conduits, le jour, à la porte de la cathédrale, au sortir de la cérémonie, pour demander pardon du scandale qu'ils avaient donné ; après quoi, ils furent renvoyés chez eux, avec ordre d'en faire autant chacun dans leur église paroissiale. ”

Mgr Têtu cite pour autorité une lettre de la mère Marie-Catherine de Saint-Ignace, de l'Hôpital-Général de Québec.

QUESTIONS

1053—Pendant sa visite pastorale en Acadie, Mgr Denaut écrit d'Halifax à Mgr Plessis : “ Nous sommes avec M. Lester, qui jouit d'une bonne santé, les commensaux de M. Burke. ” Quel est ce M. Lester ?

H. T.

1054—Je lis dans un ouvrage publié en 1888 : “ Le célèbre navigateur LaPérouse épousa une demoiselle d'Ailleboust d'Argenteuil. ” Cette personne appartenait-elle à notre famille canadienne d'Ailleboust ?

A. B. C.

1055—L'ingénieur Randin qui construisit le fort Cataracoui en 1673 est-il le même Randin, officier au régiment de Carignan, qui se fit concéder un fief par Talon et a laissé son nom à l'île Randin près de Berthier (en haut) ?

IGN.

1056—D'après une délibération du Conseil Souverain que j'ai sous les yeux un évêque de Québec aurait défendu par mandement, le prêt à intérêt. Quel est cet évêque ? Ce mandement a-t-il été publié dans la collection des mandements des évêques de Québec ?

P. TRE

1057—Quand on veut faire valoir le patriotisme, la valeur et la loyauté des Canadiens-français, instinctivement on cite le lieutenant-colonel de Salaberry et ses trois cents braves qui, le 26 octobre 1813, arrêtèrent une armée de 8000 hommes sur la rivière Château-guay. On connaît les officiers qui assistaient à cette mémorable journée. Mais a-t-on songé à recueillir les noms des humbles soldats qui prirent part à cette bataille ? Le *Bulletin* ferait une œuvre bonne en les réunissant avant qu'il soit trop tard.

FILS DE HÉROS

QUÉBEC-CENTRAL

LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce
et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet
jusqu'à Portland.

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.
juin avec chars directs faisant le trajet le plus
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston
& Maine.

LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 2 hrs, midi. Spécial
de Boston et New-York à 10 hr. p. m. Express des Mon-
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.
a.m.

VIENT DE PARAÎTRE :

La Famille Godefroy de Tonnancour

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

—
PRIX : \$1.00

S'adresser à Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis

LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Renseignements généalogiques sur les familles Archer, Baby, Beaudry, Bossé, Campbell, Davie, Dorion, Duchesnay, Ermatinger, Faribault, Franchère, Glen, Guy, Hatt, Jacques, Kierskowski, Lamère, LaRocque, Lewis, Loranger, Prévost, Rolland, Saint-Ours, Sharples, Starnes, Taché, Taschereau, Tracey, Wotherspoon, etc., etc.

TIRÉ A **150** EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

—
PRIX : \$2 L'EXEMPLAIRE

(OU \$5 POUR TROIS EXEMPLAIRES)

(Prière de détacher le bulletin ci-dessous et de le transmettre, après l'avoir rempli, à Pierre-Georges Roy, 32 $\frac{1}{2}$, rue Wolfe, Lévis).

Sur livraison de.....exemplairede
LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY, je promets pa-
yer à Pierre-Georges Roy, 32 $\frac{1}{2}$, rue Wolfe, Lévis, la somme de
.....piastres (\$.....)

(Nom).....

(Adresse).....